Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:02

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 02 juillet 2025

Date de convocation : 26 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis au foyer rural de Saint-Souplet, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

Objet : Délibération 2025/056 portant modification du contrat de délégation de service public transport – modification du prix du ticket unitaire

Membres présents (48) : MAILLARD Laurent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BRICOUT Frédéric, DAUCHET Martine, DOYER Claude, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, RAMETTE Jean-Marc (S), LAUDE Pierre, MARTIN Rémy (S), CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric (S), LESNE-SETIAUX Monique, DUTILLEUL Yannick (S), HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GODELIEZ NICAISE Véronique, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice

Membres excusés (7) : LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, PLATEAUX Stéphanie, JUMEAUX Stéphane, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres absents (8) : MACAREZ Jean-Félix, MÉRESSE DELSARTE Virginie, LOIGNON Laurent, BONIFACE Didier, HISBERGUE Antoine, RICHOMME Liliane, PLET Bernard, RICHEZ Jean-Pierre,

Membres ayant donné procuration (11) : BASQUIN Alexandre à SIMEON Serge, PORTIER Carole à MAILLARD Laurent, DUDANT Pierre-Henri à BACCOUT Fabrice, COLLIN Denis à MATON Audrey, POULAIN Bernard à THUILLEZ Martine, RIQUET Alain à DAUCHET Martine, PELLETIER Gilles à GOETGHELUCK Alain, GERARD Jean-Claude à GODELIEZ NICAISE Véronique, MANESSE Joëlle à MODARELLI Joseph, GERARD Pascal à BRICOUT Frédéric, DEFAUX Maurice à HALLE Sylvain,

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:02

2025/

Délibération 2025/056 portant modification du contrat de délégation de service public transport – modification du prix du ticket unitaire

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) concède à la société AJP – GROUPE PLACE GESTION INVESTISSEMENTS la gestion déléguée des services réguliers de transport routier non urbain de voyageurs, y compris le transport scolaire, du Périmètre n°3B.
Conformément à l'article 8 du contrat de concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire, ci-après le contrat, il peut être modifié « en cas d'évolution ou de modification de la gamme tarifaire et/ou de refus partiel ou total d'appliquer les dispositions tarifaires prévues à la date de signature de la Convention ».
La Région des Hauts-de-France prévoit de faire évoluer le ticket unitaire de 1 € à 2 €.
La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, autorité délégante, décide d'acter sur son périmètre cette évolution tarifaire.
Il convient de modifier la grille tarifaire en annexe 18 en modifiant le ticket unitaire de 1 € à 2 €.

Considérant l'évolution du prix du ticket unitaire passant de 1 à 2 € sur le périmètre de la Région des Hauts-de-France,

Considérant l'article 8 autorisant les modifications en cas d'évolution ou de modification de la gamme tarifaire et/ou de refus partiel ou total d'appliquer les dispositions tarifaires prévues à la date de signature de la Convention,

Vu les articles L1411-1 et suivants, R1411-1 et suivants du code de général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le contrat du 28 mai 2019 relatif à la concession pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire portant attribution de la concession de service à la société AJP – GROUPE PLACE GESTION INVESTISSEMENTS, dont l'article 8 et l'annexe 7,

Vu la convention de transfert n°1908288 du contrat régional de concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire P3B à la Communauté d'Agglomération Caudrésis et du Catésis.,

Vu l'avenant n°9 du contrat relatif à la concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire - Périmètre P3B, annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **D'approuver l'évolution du prix du ticket unitaire de 1 € à 2 € à compter du 1er septembre 2025 ;**
- **D'approuver l'avenant n°9 annexé à la présente délibération ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°9, ainsi que tout document nécessaire à sa bonne exécution.**

Annexe(s) - Avenant n°9 du contrat de concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD  IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 07/07/2025 Publication le 08/07/2025 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON 

Registre des délibérations

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:02

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT PUBLIC ROUTIER INTERURBAIN ET SCOLAIRE

CONTRAT / PÉRIMÈTRE 3B

AVENANT N°09

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis
Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CIS - FRANCE
☎ 03 27 75 84 79 secretariat@caudresis-catesis.fr

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:02

I. Identification de l'autorité concédante 3
II. Identification du concessionnaire 3
III. Identification de la procédure : 3
IV. Objet et étendue du contrat de concession : 3
V. Objet de l'avenant 4
VI. Acceptation de l'avenant 4

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:02

I. IDENTIFICATION DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE

- Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, représentée par son Président, Monsieur Serge SIMEON
  - Autorisé à signer le présent avenant par délibération n°2024/03 du 19 mars 2024 portant modification de la convention relative à la concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire.
- Adresse du siège communautaire :
  - Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS
- Coordonnées et numéro d'identification :
  - ☎ 03 27 75 84 79 💻 secretariat@caudresis-catesis.fr SIRET: 200 030 633 000 16

II. IDENTIFICATION DU CONCESSIONNAIRE

- Nom commercial : AJP - GROUPE PLACE GESTION INVESTISSEMENTS.....
- Représenté par : M. Christophe DEGAND, directeur général .....
- Adresse de l'établissement : 18 Places d'armes, 59300 Valenciennes.....
- SIRET : 332 127 901 000 53.....

III. IDENTIFICATION DE LA PROCÉDURE :

- Contrat de concession de services, conformément aux articles L1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), passé en procédure ouverte conformément à l'article 18 du décret n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

IV. OBJET ET ÉTENDUE DU CONTRAT DE CONCESSION :

- Objet : Gestion déléguée des services réguliers de transport routier non urbain de voyageurs y compris le transport scolaire du Périmètre n°3B ;
- Durée et début d'exécution du contrat de concession : 8 ans à compter du 1er septembre 2019 ;
- Date de notification d'attribution du contrat de concession : 28 mai 2019 ;
- Date de fin d'exécution du contrat de concession : 31 août 2027.

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:02

V. OBJET DE L'AVENANT

Conformément à l'article 8 du contrat de concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire, ci-après le contrat, il peut être modifié « en cas d'évolution ou de modification de la gamme tarifaire et/ou de refus partiel ou total d'appliquer les dispositions tarifaires prévues à la date de signature de la Convention ».

La Région des Hauts-de-France prévoit de faire évoluer le ticket unitaire de 1 € à 2 €.

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, autorité délégante, décide d'acter sur son périmètre cette évolution tarifaire, et ce dès le 1er septembre 2025.

Il convient de modifier la grille tarifaire en annexe 18 en modifiant le ticket unitaire de 1 € à 2 €.

Il conviendra de réfléchir et d'acter la répartition des potentielles recettes supplémentaires entre le délégataire et l'autorité délégante.

VI. ACCEPTATION DE L'AVENANT

Fait en deux exemplaires,

Beauvois-en-Cambrésis, le … juillet 2025,	Notifié au délégataire le … juillet 2025,
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis,	Le directeur général,
Serge SIMEON	Christophe DEGAND

*le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:02

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**2025_056**
Objet :	**Délibération 2025/056 portant modification du contrat de délégation de service public transport ? modification du prix du ticket unitaire**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-07-02 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.2 - Délégation de service public
Identifiant unique :	059-200030633-20250702-2025_056-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	956 o
Nom métier : 059-200030633-20250702-2025_056-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	505.7 Ko
Nom original : 2025_056.pdf		
Nom métier : 99_DE-059-200030633-20250702-2025_056-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 juillet 2025 à 14h31min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 juillet 2025 à 14h32min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 juillet 2025 à 14h32min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 juillet 2025 à 14h32min30s	Reçu par le MI le 2025-07-07